



REPUBLIQUE DU RWANDA
National Commission for the Fight against Genocide
Commission Nationale de Lutte contre le Génocide
Komisiyo y'Ighugu yo Kurwanya Jenoside
-CNLG-



LA MINUAR A TEMPORAIREMENT INTERROMPU LES ÉVACUATIONS DES PERSONNES REFUGIÉES À L'HÔTEL DES MILLE COLLINES ET A CONFIRMÉ LES MASSACRES DE RÉFUGIÉS TUTSI À KABGAYI

Le 31 mai 1994, un officier de la MINUAR originaire du Sénégal, le Capitaine Mbaye Diagne, a été tué par un obus sur une barrière tenue par des militaires de l'armée rwandaise et des milices Interahamwe, alors qu'il s'opposait à ce que des personnes qu'il escortait ne soient extirpées de camions de la MINUAR qui les avaient embarquées à l'Hôtel des Mille collines et les conduisaient au territoire contrôlé par le FPR Inkotanyi.

Le lendemain, le **01 Juin 1994**, la MINUAR a déclaré qu'elle suspendait les évacuations de personnes tant qu'elle ne sera pas assurée que les barrières sont enlevées des routes et que les militaires et les milices Interahamwe ne gêneront plus les activités de la MINUAR. Ces actions menées par les militaires et les milices Interahamwe pour gêner les évacuations par la MINUAR de personnes vers le territoire contrôlé par le FPR Inkotanyi, ont donné aux tueurs le temps de continuer à commettre le Génocide contre les Tutsi qui se cachaient encore dans Kigali.

Les Tutsi qui ont été tués pendant cette période auraient pu effectivement survivre si le Gouvernement génocidaire avait respecté l'accord qui avait été conclu entre le FPR-Inkotanyi et l'armée de ce Gouvernement, selon lequel la MINUAR avait obtenu l'autorisation d'évacuer les gens vers les régions de leur choix.



Le même jour, les radios internationales parmi lesquelles Radio France Internationale (RFI), la radio britannique BBC, la radio Voix de l'Amérique, et la radio allemande Deutsche Welle, ont diffusé le contenu du communiqué de la MINUAR sur les résultats de son enquête sur les massacres de Tutsi dans le camp de Kabgayi.

Dans ce communiqué, la MINUAR a expliqué que son équipe qui s'était rendue dans le camp de Kabgayi a collecté des informations selon lesquelles des Tutsi avaient été enlevés de ce camp et ont été tués par les milices Interahamwe et les militaires du Gouvernement génocidaire. La MINUAR a expliqué que son équipe a pu voir certains des corps sans vie des personnes massacrées, mais la MINUAR s'est gardée de révéler quoi que ce soit sur le nombre des victimes, même si les medias, et des organisations internationales non gouvernementales comme la CICR et OXFAM qui travaillaient dans ce camp, avaient diffusé des informations comme quoi, endéans une très courte période, plus de cinq cent (500) personnes avaient été tuées.

Toujours le même jour, le Ministre de la Défense canadien est venu au Rwanda, a examiné les conditions de vie du contingent canadien de la MINUAR, et la possibilité d'envoi de quelques trois cent (300) experts en communication que le Canada avait accepté d'envoyer au Rwanda pour le renforcement d'un deuxième contingent appelé MINUAR II, lequel avait été prévu par les Nations Unies dans le cadre d'une augmentation du nombre des troupes et des autres agents de la MINUAR.

La radio Voix de l'Amérique a diffusé des informations faisant état de la vente d'armes, d'une valeur de sept cent cinquante mille (750,000) dollars américains, par l'Egypte au Gouvernement génocidaire, en violation de la résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU qui avait interdit à tous les pays de vendre des armes à ce Gouvernement - et à son armée – à cause de son implication dans le Génocide qui était en train d'être perpétré contre les Tutsi.

Fait à Kigali, le 01/06/2020


Dr Bizimana Jean Damascène
Secrétaire Exécutif
Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG)

